



## EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 29 MARS 2011

**DOSSIER N° 11 :**

SUCCESSION PARCELLE AE 359  
AVENUE VICTOR HUGO ET  
AUSONE

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 29 Mars 2011

**Présents** : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAUDEAU, M. FARGEON, M. PASCAL, MME TRAORE, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX

**Excusés avec procuration** : M. VALLEIX (à M. BLADOU), MME DE PONCHEVILLE (à M. BARRIER), MME ROCHARD (à M. PRIKHODKO)

**Absent** :

**Secrétaire** : MME THIBAUDEAU

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2011

**DOSSIER N° 11 : SUCCESSION PARCELLE AE 359  
AV VICTOR HUGO ET AUSONE**

RAPPORTEUR : M. PRIGENT

La parcelle AE 359, 110 m<sup>2</sup>, située à l'angle des avenues Victor Hugo et Ausone, 242 avenue Victor Hugo, est, d'après la matrice cadastrale, propriété de la commune.

Or, après des recherches dans les archives municipales, il apparaît que Mme veuve FAYE (également propriétaire de la parcelle confrontante AE 360) en est devenue propriétaire le 25 janvier 1972.

A cette date elle est donc propriétaire de 2 parcelles :

- AE 360, 242 av Victor Hugo, 150 m<sup>2</sup>, comprenant un immeuble à usage d'habitation et de local commercial,
- AE 359, 110 m<sup>2</sup>, terrain nu.

Mme veuve FAYE est décédée le 20 mars 1978. Son fils, Maurice FAYE, est son seul héritier.

Ce dernier ayant des difficultés financières, il a été saisi par le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux. C'est M. ROUMEGOU Gérard qui a alors acquis la parcelle AE 360 par adjudication le 22 mars 1979 (la parcelle AE 359 a été omise dans son acte d'acquisition).

Le 2 avril 2008, M. QUERE Michel achète la parcelle AE 360 à M. ROUMEGOU par acte de Maître Dutour, notaire à Bordeaux.

Il ne s'agit pas ici de revendiquer la propriété de la parcelle AE 359, toujours inscrite au cadastre à la commune du Bouscat.

Cette parcelle contiguë au bien vendu à M. Roumegou a été occupée par ce dernier qui s'est comporté comme seul propriétaire jusqu'à son décès, ses ayants droits ayant continué cette situation de possession.

Il convient donc d'établir une prescription acquisitive stipulant que, depuis au moins 30 ans, la chaîne des propriétaires successifs s'est comportée comme propriétaire à titre paisible, public et non équivoque de la parcelle AE 359, acquise je le rappelle par Mme veuve Faye à la commune le 25.01.1972.

Pour cela, il importe que deux témoins, élus municipaux, soient mandatés afin de signer tout acte notarié permettant de restituer à M. QUERE, propriétaire actuel de la parcelle AE 360, la parcelle AE 359, omise dans les actes successifs.

Je vous propose donc de donner pouvoir à Monsieur JUNCA et M. PRIGENT de signer tout acte notarié à cet effet.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

Fait et délibéré le 29 Mars 2011

LE MAIRE,



Patrick BOBET

